Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20261110-15_07_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 4 novembre 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 10 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire.**

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, QUERRE Sophie, FALIGOT Jean-François, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : REMY Colette

Absents et représentés : YOUNSI Fanny (pouvoir à Christian GOULARD), Sylvie GUILLEMY (pouvoir à Nicole LECORGNE)

Absents : Elise BECAVIN, Luc SUPERCHI-GAILLARD

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann (DGS), Emmanuelle JAOUEN (DGA), Sylvie JANSEN (DST) de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**29**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 15-07-2026-CM : Cession de la parcelle 007 AO 460 Rue de la Vallée

Dans le cadre de la vente de la maison située au 3 rue du Grand Clos, le notaire chargé de la transaction a informé la commune qu'une partie du jardin attenant à cette propriété correspond à la parcelle cadastrée 007AO0460, d'une superficie de 9 m², appartenant à la commune.

Afin de régulariser la situation foncière et de permettre aux futurs acquéreurs de disposer de l'ensemble du jardin attenant à leur propriété, il est proposé de céder cette parcelle aux intéressés.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu l'avis des Domaines en date du 29/09/2026 annexé à la présente délibération, estimant la valeur de cette parcelle à 270 €, soit une valeur de 30 €/m² ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée 007AO0460, d'une superficie de 9 m², située rue de la Vallée, au profit des propriétaires de la maison située au 3 rue du Grand Clos, au prix de 270 euros.

PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette cession.

Le Maire
Erwann LARUPT

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor

PJ N°16-1 : Avis des domaines